

Union particulière pour l'enregistrement international des marques (Union de Madrid)

Assemblée

**Quarante-sixième session (20^e session ordinaire)
Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE (SYSTÈME D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DE MADRID)

établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent document vise à rendre compte de l'état d'avancement du programme de modernisation informatique (dénommé ci-après "programme") depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (ci-après dénommée "assemblée") en octobre 2012. Il vise également à informer les membres de l'assemblée des modifications apportées aux principes d'exécution du programme et au calendrier correspondant.
2. Le précédent rapport sur l'état d'avancement du programme était présenté dans le document MM/A/45/3.
3. Il convient de rappeler que le programme doit être exécuté en deux phases : la phase I et la phase II. La phase I est constituée de sous-projets visant à produire des résultats positifs immédiats ou à jeter les bases techniques de la phase II. Quant à cette dernière, elle correspond à la migration technique proprement dite, élément par élément, du système informatique actuel, qui prend en charge les procédures d'enregistrement international

de Madrid et de La Haye, vers une technologie moderne qui garantira aux parties prenantes des systèmes de Madrid et de La Haye l'accès, dans les années à venir, à une plate-forme technique conforme aux normes du secteur.

4. Il est également rappelé que, à sa quarante-cinquième session (26^e session extraordinaire), l'assemblée a approuvé le calendrier révisé pour l'achèvement de la phase II, dont l'échéance est prévue pour la mi-2013, et a pris note de l'enveloppe budgétaire totale de 11,731 millions de francs suisses allouée au projet (soit 8,731 millions approuvés par l'Assemblée de l'Union de Madrid et 3 millions approuvés par l'Assemblée de l'Union de La Haye).

ÉTAT D'AVANCEMENT – PHASE I

5. La phase I du programme a été achevée avec succès et le projet pilote pour les offices est aujourd'hui mis en œuvre sous le nom de "projet d'intégration des procédures d'enregistrement international" (projet IRPI).

6. Le projet IRPI vise principalement à établir un cadre pour le dépôt électronique des demandes internationales d'enregistrement de marques. Pour démontrer l'efficacité de ce cadre, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a élaboré une plate-forme de dépôt électronique, que certains offices participants intégreront à leur portail Internet.

7. Le projet IRPI se fonde sur l'Architecture orientée services (AOS) retenue par l'OMPI, comprenant des services Web mis au point conjointement par l'OMPI et des offices nationaux participants (Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Institut national de la propriété industrielle du Portugal (INPI) et Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques et dessins et modèles industriels) (OHMI)). Parmi les utilisateurs du projet IRPI figureront les déposants, pour l'établissement et le dépôt des demandes internationales, et les offices, pour la certification et la transmission de ces demandes.

8. Des fonctions complexes demandées par les offices nationaux participants ont été intégrées au logiciel IRPI. C'est notamment le cas d'une solution d'identification par connexion unique qui permet à l'OMPI de déléguer l'identification des utilisateurs à l'office national. En outre, la fusion des taxes de traitement exigées par l'office national et des taxes internationales a nécessité une révision majeure du processus de paiement.

9. L'OMPI a aussi commencé à bâtir l'infrastructure de production du projet IRPI, hébergé par le Centre international de calcul (CCI) des Nations Unies à Genève (Suisse). L'IRPI tirera partie d'une plate-forme regroupant plusieurs éléments, évolutive et facilement accessible, qui permettra de répondre à l'augmentation future de la demande.

10. L'appel à propositions pour la maintenance et l'évolution du projet IRPI pour la période 2013-2015 a été publié en décembre 2012. Les noms des soumissionnaires retenus seront connus d'ici la mi-2013.

11. Durant le premier semestre de 2013, des efforts ont été déployés pour arrêter définitivement les fonctions utilisateurs du projet IRPI avant la mise en service limitée prévue pour le milieu de l'année. L'OBPI et l'OHMI devraient procéder à la mise en production d'IRPI en octobre et novembre 2013.

12. Parmi les autres activités de la phase I, l'OMPI a commencé à utiliser en juillet 2012 un nouvel outil de traduction qui a permis de réaliser des gains d'efficacité et de rationaliser le processus de traduction. La mise en place de l'outil de traduction WorldServer pour toutes les procédures de Madrid et de La Haye est désormais achevée.

13. En outre, en mai 2012, de nouveaux services clients en ligne assortis de vidéos tutorielles ont été mis à la disposition des utilisateurs du système de Madrid : *Madrid Portfolio Manager* (MPM), *Madrid Electronic Alert* (MEA) et *Madrid Real-time Status* (MRS). Ces outils ont bénéficié de nouvelles améliorations au cours du premier semestre de 2013. MEA est un service de veille électronique gratuit destiné à fournir des informations aux utilisateurs qui souhaitent suivre l'évolution de certains enregistrements internationaux de marques. MRS est un outil autonome qui indique en temps réel la situation des demandes d'enregistrement traitées par le Bureau international de l'OMPI. MPM est une application accessible en ligne qui permet aux titulaires d'enregistrements internationaux et à leurs mandataires d'accéder à leur portefeuille de marques internationales pour déposer de nouvelles demandes d'inscription au Registre international.

14. Un nouveau système de publication permettant d'établir les notifications et les certificats sera mis en place en juin 2013. Ce système est fondé sur les technologies XML et Java et non plus sur logiciel de publication assistée par ordinateur. Il sera entièrement automatisé, ce qui permettra de limiter les interventions humaines et, par conséquent, les coûts de fonctionnement. L'OMPI a également saisi cette occasion pour revoir la présentation générale des documents.

15. Les activités de la phase I s'achèveront avec la mise en place du nouveau système de publication en juin 2013 et du système IRPI à la fin de l'année 2013.

INFORMATIONS GÉNÉRALES – PHASE II

16. Il convient de rappeler que l'approche adoptée pour l'exécution de la phase II du programme consistait à procéder à une migration technique, élément par élément, du système actuel vers une architecture moderne orientée services grâce à la sélection d'un partenaire informatique qualifié.

17. Cette migration technique vise à convertir l'application, la base de données et les procédures de travail internes existantes en passant du langage de programmation Natural et du système de gestion de bases de données Adabas au langage Java et au système de gestion de bases de données Oracle et en introduisant un outil moderne de gestion des processus opérationnels. Cette migration permettra d'éliminer le risque d'obsolescence de l'infrastructure actuelle.

18. L'un des principaux défis de ce projet de migration technique est de reproduire une interface utilisateur sur le Web qui soit à la fois moderne et suffisamment semblable à celle qui existe actuellement afin de réduire à un minimum les besoins en formation des utilisateurs et de raccourcir la courbe d'apprentissage.

19. Il convient également de rappeler que toute transformation nécessaire apportée à l'interface utilisateur ainsi que toute refonte éventuelle du processus seront probablement opérées dans le cadre de la réintroduction de la phase III du programme (voir le paragraphe 3 du document MM/A/43/1 pour la recommandation tendant à regrouper les phases II et III, avec la possibilité de réintroduire la phase III "en cas de nécessité opérationnelle avérée", et le paragraphe 24 du document MM/A/45/3). Toute activité relevant de la phase III devra être menée dans les limites de l'enveloppe budgétaire initiale du projet.

RÉSULTATS OBTENUS – PHASE II

20. Après l'achèvement des étapes 1 et 2 du projet (analyse et conception), ELCA (le partenaire informatique extérieur) a procédé à la fin de l'année 2012 à une analyse approfondie du code logiciel en langage Natural en vue de réévaluer la complexité du projet de migration et de valider les hypothèses techniques formulées lors de l'établissement de sa proposition à prix fixes. L'analyse a révélé que le projet était plus complexe que prévu en ce qui concernait la migration technique élément par élément du système et de la base de données existante et qu'il était nécessaire de reporter la date d'achèvement du projet pour respecter les prix fixes de la proposition initiale.
21. La migration technique a débuté avec la mise en œuvre de la procédure complète relative à la réception et à l'examen des demandes internationales et d'enregistrement international des marques.
22. Les quatre premières itérations du code mis au point ont été installées avec succès dans l'environnement de développement de l'OMPI pour examen, validation et essai par l'équipe chargée du projet durant le premier trimestre de 2013. Des protocoles d'essai ont été établis pour réaliser les premiers essais et vérifier l'acceptation de la nouvelle interface utilisateur.
23. Le schéma de gestion des flux de l'OMPI a été intégré dans le nouvel outil de gestion des processus opérationnels et validé par l'équipe chargée du projet.
24. Un outil de conversion des données de la base de données a été sélectionné et les premiers transferts de données sont en cours à titre expérimental.
25. La migration technique du code logiciel en langage Natural suit son cours. La transformation de l'interface utilisateur ainsi que la refonte possible des processus seront entreprises dans le cadre de la réintroduction de la phase III du programme.

PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET – PHASE II

26. La phase II du programme a été lancée au troisième trimestre de 2010. Les tâches 1 à 10 du plan global de mise en œuvre du projet présenté dans la figure 1 ci-dessous ont déjà été accomplies. La tâche 11 est en cours de réalisation. Le programme se déroule selon le calendrier suivant :

N°	Intitulé de la tâche	Départ	Fin	Taux d'exécution	2010		2011				2012				2013				2014				2015
					Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1
1	Processus de sélection du chef de projet	01.07.2010	30.09.2010	100%																			
2	Publication du premier appel à manifestation d'intérêt	13.09.2010	08.10.2010	100%																			
3	Évaluation des réponses au premier appel à manifestation d'intérêt	09.10.2010	30.11.2010	100%																			
4	Intégration du responsable de projet à l'OMPI	01.12.2010	01.12.2010	100%																			
5	Publication du deuxième appel à manifestation d'intérêt	15.12.2010	17.01.2011	100%																			
6	Évaluation des réponses au deuxième appel à manifestation d'intérêt	18.01.2011	18.03.2011	100%																			
7	Publication de l'appel d'offres	21.03.2011	20.06.2011	100%																			
8	Date d'échéance de l'appel d'offres	20.06.2011	20.06.2011	100%																			
9	Évaluation des réponses à l'appel d'offres	21.06.2011	30.09.2011	100%																			
10	Approbation du Comité d'examen des contrats (CRC) et négociation du contrat	01.10.2011	31.12.2011	100%																			
11	Exécution du projet	16.01.2012	30.06.2014	45%																			
12	Mise en service	01.07.2014	01.07.2014	0%																			

Figure 1– Phase II – Plan global de mise en œuvre du projet

27. D'après les échéances indiquées ci-dessus, il est clair que les activités relatives à la phase II pour le reste de l'année 2013 devraient porter principalement sur la migration technique du système actuel. De nouvelles itérations du code logiciel mis au point seront établies au cours de l'année et soumises à l'équipe chargée du projet pour validation.

28. Il convient de noter que cette approche fondée sur le principe d'une équivalence fonctionnelle stricte suppose la réintroduction de la phase III du programme, déjà recommandée dans le document MM/A/45/3. Une description détaillée des activités à entreprendre au titre de la phase III sera présentée dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du programme dans les limites du budget alloué au projet.

SITUATION FINANCIÈRE

29. L'enveloppe budgétaire totale de 11,731 millions de francs suisses approuvée à la quarante-deuxième session (18^e session ordinaire) de l'Assemblée de l'Union de Madrid (8,731 millions de francs suisses) et à la vingt-huitième session (17^e session ordinaire) de l'Assemblée de l'Union de La Haye (3 millions de francs suisses) a été en partie utilisée aux fins de l'achèvement de la phase I du programme et les ressources encore disponibles sont suffisantes pour mener à bien la phase II.

30. Le prochain rapport sur l'état d'avancement du programme de modernisation informatique contiendra des propositions à l'intention de l'assemblée concernant les implications que pourrait occasionner la réintroduction de la phase III sur les ressources.

31. *L'assemblée est invitée à :*

- i) prendre note de l'achèvement de la phase I du programme;*
- ii) prendre note de l'état d'avancement de la phase II du programme;*
- iii) noter qu'une description détaillée des activités relevant de la phase III sera présentée dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.*

[Fin du document]